

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 157

présenté par

M. Descoeur, M. Brun, Mme Beauvais, M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, M. Sermier, M. Vatin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Perrut, Mme Meunier, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Kuster, M. Saddier, Mme Audibert, Mme Porte, M. Manuel, Mme Boëlle, M. Jean-Pierre Vigier, M. Reiss, M. Jean-Claude Bouchet, M. Ramadier, M. Viry et Mme Dalloz

ARTICLE 10

À l'alinéa 2, après le mot :

« fournir »

insérer le mot :

« gratuitement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier la rédaction de l'article 10 qui, telle que prévue par le projet de loi, soulève un certain nombre de questions quant à son applicabilité.

Il convient de rappeler tout d'abord le caractère gratuit de la remise d'échantillon.

Enfin, afin de faciliter l'applicabilité de cette disposition, il est préférable de renvoyer à un accord du consommateur plutôt qu'à une demande.